

Image not found or type unknown



Retirer ces droits en vert un enfant

Par **lulu6000**, le **01/10/2015 à 10:10**

Bonjour

Je voudrais savoir si je peux mer retirer entend que mère retirer mes droit sur une enfant en sachent que j ai un garçon avec qui je n'es aucun problème avec une complicité total et ne veux pas LE PERDRE à cause d elle..

Par **youris**, le **01/10/2015 à 18:13**

bonjour,

vosre message n'est pas très compréhensible.

quoique vous fassiez,vosre enfant que vous avez mis au monde, restera vosre enfant.

seul un juge peut vous retirer partiellement ou totalement l'autorité parentale pour des faits graves mis vous resterez sa mère pour l'état civil.

salutations